

Voici un tableau qui donne le rapport des axes des amphithéâtres suivants :

|                           |                          |                          |                             |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Colisée                   | Nîmes                    | Arles                    | Lyon (Fourvière)            |
| $\frac{155}{188} = 0,824$ | $\frac{101}{133} = 0,76$ | $\frac{103}{140} = 0,74$ | $\frac{110,50}{133} = 0,83$ |

|                          |                          |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Capoue                   | Pola                     | Vérone                   | Lyon (Croix-Rousse)      |
| $\frac{140}{171} = 0,82$ | $\frac{105}{134} = 0,78$ | $\frac{122}{154} = 0,79$ | $\frac{117}{140} = 0,84$ |

Si on compare les deux amphithéâtres de Lyon on voit que celui du Jardin des Plantes avait une superficie un peu plus grande que celui de Fourvière (1.200 mètres carrés environ). L'épaisseur de la zone des gradins était de 38 mètres. Cet amphithéâtre avait donc 5 ou 6 gradins de plus que ceux de Nîmes et de Lugdunum. En revanche son arène était plus petite puisque ses deux axes étaient l'un de 41 mètres et l'autre de 64 mètres, et leur rapport 0,64 était plus petit que celui que nous avons trouvé pour l'arène de Lugdunum. Son périmètre extérieur, au contraire, se rapprochait plus de la forme circulaire que celui de Fourvière.

Il y avait donc à Lyon, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, deux amphithéâtres dont l'un était au centre de la colonie Romaine, à 180 mètres environ du Forum et du palais du gouverneur. Le second, situé à la Croix-Rousse, à côté de l'ancien Jardin des Plantes, était donc sur le territoire du Condat, qui avait été détaché de Lugdunum. C'est là que se réunissaient, au mois d'août, les 60 députés des trois Gaules et l'on a de la peine à croire que ces députés consentissent à venir délibérer en présence d'une arène ensanglantée (1) et

---

(1) Mathurus et Sanctus avaient été martyrisés peu de temps avant la réunion solennelle.